

QUAND LE DIRE À MON EMPLOYEUR ?

La déclaration de grossesse auprès de l'employeur n'est pas obligatoire. Néanmoins, elle peut vous permettre de bénéficier de certains aménagements de poste et d'autorisations d'absence pour vous rendre à des rendez-vous médicaux. Votre employeur doit simplement être averti de votre départ en congé maternité. Il est cependant conseillé de l'informer bien avant, après la première échographie par exemple, au moyen d'une lettre recommandée, avec accusé réception si vous le jugez utile. Cela lui permettra d'organiser au mieux votre remplacement.

À noter : le certificat médical que vous joindrez à votre courrier peut être la copie de la déclaration de grossesse.

Les dates de congé maternité sont confirmées par la caisse de sécurité sociale.

2^e mois

LETTRÉ TYPE POUR ANNONCER MA GROSSESSE À MON EMPLOYEUR

2^e
mois

Nom Prénom expéditeur
Adresse

Nom prénom destinataire
Adresse

Fait à [Lieu], le [Date]

Objet : Annonce de grossesse

Madame, Monsieur,

Par cette lettre, en vertu des dispositions de l'article L.1225-17 du Code du Travail, je me permets de vous informer de ma grossesse, comme en atteste le certificat médical ci-joint.

La date présumée de mon accouchement est fixée au [...]. En principe, mon congé de maternité débutera donc le [...] et prendra fin le [...].

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom et signature